
N° 95-0124 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Bron - Revente, à la société Logirel, de six lots dépendant d'un immeuble en copropriété situé 23 et 27, rue Guillermin - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la SA d'HLM Logirel et afin de promouvoir la politique locale de l'habitat entreprise dans le secteur en cause, la Communauté urbaine a préempté le 17 juillet 1995, au prix de 410 000 F, six locaux dépendant d'un immeuble en copropriété et situés 23 et 27, rue Guillermin à Bron.

Il s'agit de trois appartements de 54, 65 et 81 mètres carrés et de trois caves formant, avec les 1 027/223 840 des parties communes générales, les lots n° 124, 123, 101, 308, 307 et 285 de la copropriété.

La société Logirel qui préfinancerait l'achat des biens en cause par la Communauté urbaine, les lui rachèterait au prix de 410 000 F précité et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

B - Propose de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu la demande de la SA d'HLM Logirel ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,